Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_04-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/03/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 27 Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. LE CORRE Renaud, Mme MILLION Line, M. JUSTOM Philippe, Mme AMIOT Clémence, M. TIBULLE Lionel, Mme CHAPPEY Angélique, M. LE MOUELLIC Mickaël, Mme LETULLE Elodie, Mme JUBIN Stefanie, M. RIBLER Pascal, Mme CADIO Evelyne, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. BIGOT Pierre, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absents excusés : M. GOUADEC Patrice a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, M. CONGUISTI Yvan a donné pouvoir à M. BIGOT Pierre.

A été nommé secrétaire : Mme ROLLAND Anne-Sophie.

D20260327_04 - Composition des commissions

Rapporteur : M. Frank NICOLAS

En application des dispositions du CGCT et notamment de ses articles L.2121-21 et L.2121-22 le conseil municipal peut créer et composer des commissions facultatives.

Seuls peuvent en faire partie les conseillers municipaux. Le conseil municipal peut, à chaque séance, décider de la création ou de la suppression d'une commission facultative. Il peut s'agir d'une commission temporaire mise en place pour une durée déterminée.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Les commissions proposées sont les suivantes :

TITRE DE LA COMMISSION : FINANCE, ECONOMIE ET COMMERCE

Anne Sophie ROLLAND	Céline LEROC	Lionel TIBULLE
Solène HASCOET	Pascal RIBLER	Didier LE BLIMEAU

TITRE DE LA COMMISSION : URBANISME – ENVIRONNEMENT

Renaud LE CORRE	Pierre BIGOT	Ludovic LE CALVE
Lionel TIBULLE	Philippe JUSTOM	Mikaël LE MOUELLIC
Anne Sophie ROLLAND	Céline LEROC	

TITRE DE LA SOUS-COMMISSION : Evènementiel

Clémence AMIOT	Renaud LE CORRE	Line MILLION
Angélique CHAPPEY	Lionel TIBULLE	Stéphanie JUBIN

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_04-DE

Solène HASCOET		

M. Patrice GOUADEC quitte la séance et donne pouvoir à M. Frank NICOLAS

TITRE DE LA COMMISSION : TRAVAUX – VOIRIE – SECURITE ET PREVENTION

Philippe JUSTOM	Pascal RIBLER	Mikaël LE MOUELLIC
Lionel TIBULLE	Patrice GOUADEC	Anne Sophie ROLLAND
Renaud LE CORRE	Ludovic LE CALVE	Pierre BIGOT
Christelle PHILIPPE		

TITRE DE LA COMMISSION : ASSOCIATIONS & SPORT

Didier LE BLIMEAU	Stephanie JUBIN	Renaud LE CORRE
Didier LE NEZET	Solène HASCOET	Céline LEROC
Yvan CONGUISTI	Line MILLION	

TITRE DE LA COMMISSION : CULTURE & COMMUNICATION

Line MILLION	Lionel TIBULLE	Renaud LE CORRE
Didier LE BLIMEAU	Clémence AMIOT	Solène HASCOET
Celine LEROC		

TITRE DE LA COMMISSION : VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – JEUNESSE ET PETITE ENFANCE

Christelle PHILIPPE	Elodie LETULLE	Angélique CHAPPEY
Clémence AMIOT	Céline LEROC	Evelyne CADIO
Gwenaële ETTEL	Yvan CONGUISTI	Anne Sophie ROLLAND

TITRE DE LA SOUS-COMMISSION : Jeunesse et Conseil Municipal des Enfants

Gwenaële ETTEL	Elodie LETULLE	Angélique CHAPPEY
Christelle PHILIPPE	Céline LEROC	Yvan CONGUISTI

TITRE DE LA COMMISSION : AFFAIRES SOCIALES ET INTERGENERATIONNEL

Angélique CHAPPEY	Line MILLION	Christelle PHILIPPE
Stephanie JUBIN	Evelyne CADIO	Yvan CONGUISTI
Solène HASCOET		

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 11/04/2026
Reçu en préfecture le 11/04/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260327-D20260327_04-DE

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

